

Piloter et développer une salle de sport

RS6949 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15457, 34085
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/12/2024
Date d'échéance	18/12/2027

Certificateur(s)

ENCP · SIRET : 51424830100079

ENCP · SIRET : 51424830100020

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FORMASPORT VAR	94912174300023	Former et organiser l'évaluation
STUD'IN BY KEEPCOOL	82321798900040	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification atteste de compétences professionnelles en matière de gestion et de développement d'une activité de remise en forme.

Les salles de sport, centres de remise en forme, centres sportifs, sont des entités qui présentent leurs propres caractéristiques en termes de gestion du personnel: coach sportifs, commerciaux et de promotion de leurs prestations et de gestion financières car le pilotage de ces différentes missions sont spécifiques au monde du sport.

En effet, pour en assurer le bon fonctionnement et la performance, le responsable d'une salle de sport doit tenir compte notamment des temps de repos obligatoires à respecter pour les coachs sportifs qui sont très sollicités physiquement, des variations, alternances et compatibilités de cours à aménager dans le planning des intervenants pour ne pas les épuiser, mais aussi des facteurs qui permettent à une telle structure de se faire connaître et de se développer, le tout dans le respects des obligations réglementaires et de l'hygiène et salubrité.

Cette certification permet de valider les compétences nécessaires d'encadrement d'équipes, de gestion et de pilotage propres à une activité sportive ou de remise en forme.

Les professionnels visés par cette certification sont les éducateurs sportifs, professeurs de sport, titulaires du BPJEPS AF, BPJEPS APT, BPJEPS AGFF, BEACPC,

DEUST métiers de la forme, Licence STAPS entraînement sportif

ou optimisation de la performance, BEMF,

DU de préparation physique

justifiant d'une expérience professionnelle de minimum deux ans dans leurs fonctions de coach.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Encadrer les équipes (éducateurs et coachs sportifs notamment) d'une activité de remise en forme sportive, en assurant le recrutement, inclusif et paritaire, en fonction de l'offre de prestation proposée par la structure sportive, conforme aux exigences légales, en planifiant et organisant les horaires du personnel respectant la législation et les

temps de récupération physique, en instaurant un climat de travail motivant et positif, en gérant les conflits au sein de l'équipe, en développant les compétences de l'équipe en fonction des besoins de la clientèle, notamment des personnes en situation de handicap, et des tendances sportives et de la réglementation/législation en vigueur, pour assurer la performance et la pérennité de l'équipe et garantir un service client de qualité.

Gérer les locaux,

parc de machines, équipements, accessoires propres à une activité de remise en forme sportive, en vérifiant l'état de fonctionnement et d'hygiène des installations et de l'équipement sportif, en assurant la petite maintenance, en étant en veille des innovations en termes d'équipements sportifs, afin d'assurer le confort, la sécurité des clients et du personnel de la structure sportive.

Assurer le service client d'une activité de remise en forme sportive, en tenant compte des besoins et remontées de la clientèle et des tendances sportives, en mettant en place une offre de prestations et cours sportifs adaptés, en identifiant les dysfonctionnements et

résolvant les problèmes et les plaintes, afin de centrer l'activité de la structure sportive sur l'amélioration continue, la satisfaction et la fidélisation des clients.

Appliquer la réglementation propre à une activité de remise en forme sportive, en veillant à la conformité des locaux et des équipements aux normes de sécurité, d'hygiène

et de santé en vigueur, afin de garantir le respect des lois et des règlements spécifiques au secteur de la remise en forme sportive.

Déterminer la politique commerciale d'une activité de remise en forme sportive, en identifiant les budgets afférents aux différents postes de dépense de l'activité, en déterminant les seuils de rentabilité des offres sportives et de l'activité générale de remise en forme sportive, en suivant des indicateurs de performance financière, en gérant les finances, afin de garantir la bonne santé financière et la pérennité de la structure sportive.

Promouvoir l'activité de remise en forme sportive, en déterminant une stratégie marketing, en organisant des actions promotionnelles via différents canaux de communication, afin d'offrir une bonne visibilité sur le marché sportif et d'attirer de nouveaux membres.

Assurer la veille inhérente à l'activité de remise en forme sportive en mettant en place un système de veille opérationnelle des évolutions réglementaires et législatives, des tendances et évolutions du secteur de la concurrence, afin d'adapter l'activité de la structure de remise en forme sportives au regard des évolutions du marché.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification "Piloter et développer une salle de sport" concerne un public de professionnels de l'encadrement de l'activité sportive.

Selon l'article L212-1 du code du sport, dès lors qu'une personne souhaite être rétribuée financièrement dans le cadre de l'exercice de fonctions relevant de l'enseignement, de l'animation ou de l'encadrement d'une activité physique ou sportive, elle a pour obligation de détenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou encore un certificat de qualification professionnelle.

Outre la détention d'un diplôme ou titre susmentionné (BP JPEPS, CQP IF...) et selon l'article R212-85 du code du sport, les professionnelles exerçant un métier lié à la pratique sportive et son encadrement doivent réaliser une déclaration auprès du préfet du département dans lequel ils comptent exercer leur activité. Cette déclaration permet d'obtenir une carte professionnelle délivrée pour 5 ans et fera l'objet d'un renouvellement nécessaire à la poursuite de cette activité professionnelle.

Ainsi, si ces obligations juridiques ne concernent pas obligatoirement les fonctions d'un dirigeant d'une salle de sport au titre d'une activité de dirigeant d'une entité commerciale ou associative, l'ENCP applique ces exigences à son public cible.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la formation préparant aux épreuves certificatives, le candidat doit justifier de la détention d'un diplôme dans le domaine du sport parmi :

- le BPJEPS AF, APT, AGFF,
- BEACPC
- le Brevet d'État d'éducateur sportif option métier de la forme
- le DEUST Métiers de la forme ou DEUST STAPS
- une licence ou un master STAPS entraînement sportif ou optimisation de la performance,
- BEMF
- DU de préparation physique

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour s'inscrire en candidature individuelle aux épreuves certifiantes, le candidat doit remplir les mêmes conditions que celles permettant d'accéder à la formation préparant à la certification. Il devra par ailleurs justifier d'une immersion de 6 mois minimum dans des fonctions de pilotage d'une salle de sport/remise en forme (par exemple : attestation de stage, attestation d'employeur).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury d'évaluation et de certification est, a minima, composé de 3 personnes respectant autant que possible la parité :

un représentant de l'organisme certificateur, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre.

2 représentants externes à l'organisme certificateur : éducateurs sportifs, professeurs de sport, titulaires du BPJEPS AF, BPJEPS APT, BPJEPS AGFF, BEACPC,

HACUMESE,

DEUST métiers de la forme, Licence STAPS entraînement sportif

ou optimisation de la performance, BEMF,

DU de préparation physique

justifiant d'une expérience professionnelle de minimum 5 ans dans leurs fonctions de coach et d'une expérience d'au moins 1 an en tant que responsable d'une salle de sport/centre de remise en forme.

Base légale

Date de décision	18/12/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2027
Date de dernière délivrance possible	17/06/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6949/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2
Régions couvertes	3
Prix indicatif	2 200 € – 2 250 €
Durée	56 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	3 750 €
Coût moyen par dossier	1 875 €
Durée moyenne	56 h
Période	06/2026 – 09/2026
France compétences	76 %
Reste à charge titulaire	24 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.